

Décision

Générale

colonial

Décision n° 48-478-1936 Commission

n° 48-478-1936

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 478 du 30/09/1936

Date de publication
4 septembre 1936

Date du numéro
30 septembre 1936

TEXTE INTÉGRAL

une Commission, dite « Comité des transports », est créée dans le but de procéder à l'étude de toutes les questions intéressant la coordination des transports. La composition du Comité des transports est fixée comme suit : Président : M. l'Inspecteur des affaires administratives : Membres : M. le Chef du service des travaux publics : M. le Commandant de l'air : M. le Chef du service des douanes : M. le Directeur de la Compagnie du chemin de fer franco-éthiopien ou son représentant : M. l'Agent de la compagnie des Messageries maritimes ou son représentant : M. l'Agent de la compagnie maritime de l'Afrique Orientale ou son représentant : M. le Secrétaire général de la Chambre de commerce.